



Lever 1 clause d'interdiction d'aliéner

Par **stb_old**, le **28/09/2007** à **19:12**

bonjour

ma mère m'a donné 1 terrain en 1986 sur lequel j'ai fait construire ma maison. Hors, lors de la donation elle a mis 1 clause d'interdiction d'aliéner sans son accord. aujourd'hui j'ai décidé de vendre mon bien mais elle s'y oppose et refuse de lever la clause . que puis je faire pour faire lever cette clause sachant que l'an passé mon frère a vendu sa maison et qu'elle a levé la clause et que ma soeur a eu 1 somme équivalente au prix du terrain et par conséquent n'a pas de clause particulière.

merci beaucoup

Par **Jurigaby**, le **29/09/2007** à **15:44**

Bonjour.

A mona vis, vous ne pouvez pas faire grand chose..

Vous ne pouvez pas la forcer à accepter une vente qu'elle ne veut pas.